

# LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 5

MONTRÉAL, LE MERCREDI 15 JANVIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Le disque en crise

Un jour, on invente le disque compact. Le lendemain, on amorce la réédition, sur compact évidemment, d'enregistrements plus ou moins anciens. Le surlendemain, on continue. Le lendemain du surlendemain, les grandes compagnies poursuivent sur cette lancée. Résultat? À la veille de l'ouverture du MIDEM, l'industrie mondiale du disque est en crise. En plein désarroi.

**A**u cours des dix-huit derniers mois, les directions des filiales musicales des grands conglomérats culturels ont toutes été virées, à une exception près. Seul Alain Lévy, président de Polygram qui, soit dit en passant, est la propriété de la compagnie néerlandaise Philips, a échappé à la guillotine des actionnaires. Tous les autres, les bonzes de CBS-Sony, de Warner et autres conglomérats, sont passés à la trappe faute d'avoir offert un rendement acceptable ou élevé.

Pourquoi donc? Ici et là, on avance que si les actionnaires ont agi de la sorte, c'est que les directions ont abusé du phénomène «réédition sur compact» sans avoir peaufiné les stratégies propres à assurer un relève. Dans l'esprit d'André Ménard, d'Equipe Spectra, de Robert Pilon, directeur de l'ADISQ, et de Pierre St-Georges, directeur de produits chez Distribution Sélect, ces ex-manitous de l'univers musical ont abusé du compact et multiplié les mauvais contrats. On s'explique.

À la faveur des années 80, on a assisté à l'émergence de véritables multinationales de la musique. Ce faisant, on a noué contact avec une logique de parts de marché aux dépens d'une logique de développement artistique. Par conséquent, puisque les parts de marché étaient la garantie de juteux bénéfices, on a tout naturellement réactivé les catalogues qui dormaient dans les archives. Les uns et les autres ont inondé le marché et épuisé de facto cette mine d'or.

Parallèlement, sur le front de la création, de la création en temps présent, ces ex-grands patrons ont commis d'énormes gaffes. Lesquelles? Ils ont accordé des contrats aux sommes pharaoniques à Madonna, Michael Jackson et Elton John alors que leurs plus belles années, donc les années les plus profitables, étaient derrière eux. Autrement dit, on a donné beaucoup trop tard.

À cet égard, il est important de souligner que l'une des questions les plus fréquemment débattues actuellement dans les coulisses du monde du spectacle se résume à ceci: pourquoi Warner a accordé 80 millions \$ US au groupe américain REM moyennant la confection de cinq albums alors qu'on juge qu'ayant atteint son sommet, ce groupe est destiné à déborder la pente?

Mais alors pourquoi, pourquoi allouer encore des contrats financièrement exorbitants? Parce que les impératifs financiers de ces grandes entreprises se résument à ceci: se concentrer sur un nombre réduit de produits en caressant l'espoir d'encaisser le gros lot. On chouchoute tel ou tel artiste jouissant d'une certaine notoriété en espérant qu'il deviendra une mégastar, économiquement et non artistiquement parlant, comme le devint un Michael Jackson au début des années 80.

Plutôt que d'essayer de remplacer un Michael Jackson ou une Madonna par 20 ou 100 artistes, les grands conglomérats essayent de les remplacer par une Céline Dion ou une Alanis Morissette. Mais comme évidemment ces deux artistes «appartiennent» respectivement à une étiquette, les autres n'ont rien trouvé de mieux que de signer des clones de l'une et de l'autre. Bref, c'est le syndrome du mouton de Panurge.

A vouloir imiter l'autre, les uns et les autres ont fini par développer des stratégies empruntant bizarrement, pour employer une image, au chien qui essaye de se mordre la queue. Ce faisant, on a oublié le front. Toutes ces grandes compagnies se sont éloignées de la rue, pour reprendre le mot d'André Ménard. Contrairement aux producteurs des années 60, ceux d'aujourd'hui n'ont plus d'imagination.

À ce propos, il est d'ailleurs remarquable de constater que ce qui est synonyme d'originalité revient souvent à faire enregistrer une énième version de Kurt Weil par une bande de Seattle, la capitale de ce qu'on appelle le grunge. La multiplication ces années-ci d'enregistrements conçus comme autant d'hommages, donc de retours en arrière, est pitoyable. Pathétique. Surtout lorsque ces hommages sont consacrés à des ringards.

Cela étant, certaines des nouvelles directions de ces empires musicaux ont signé des modifications qui risquent de transformer le profil de l'industrie en ceci: la multinationale devient une centrale autour de laquelle gravite une ribambelle d'étiquettes conservant leur indépendance pour tout ce qui a trait à la fonction artistique mais qui, sur le plan de la distribution et de la promotion, sont liées corps et biens.

Ainsi la vague du grunge, symbolisée par Nirvana, a fait que la compagnie qui en fut pour ainsi dire le porteparole, soit Sub Pop, vient de signer une entente avec Warner pour plusieurs années. Le pire, c'est qu'on comment ce geste dans le but d'hériter de la clientèle jeune au moment où cette clientèle jeune achète des disques des Beatles en nombre plus imposant que ne le faisaient leurs parents. Les Beatles n'ont jamais vendu autant d'albums qu'en... 1996. Sidérant, non?

Allez va, ça prendrait un bon conflit de générations.

**POLITIQUE**

Le Québec perdra 3000 lits en psychiatrie, page A 4



**LE MONDE**

Slobodan Milosevic cède et limoge, page B 5



**MONTRÉAL**

L'Agence spatiale nie être sur la piste de Roufs, page A 3

## Les allocations de départ ont décimé certaines spécialités médicales

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

**L**es généreuses allocations de retraite offertes aux médecins spécialistes ont provoqué à ce jour 384 départs et décimé les rangs de certaines spécialités médicales déjà en pénurie comme l'anesthésie.

Jusqu'à présent, les programmes d'allocation de fin de carrière qu'offrira le gouvernement jusqu'en 1998 aux médecins de plus de 65 ans ont eu un effet boeuf, entraînant en un an la participation de plus de la moitié des candidats admissibles, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Seul hic, les chiffres démontrent que le plus grand nombre de ces 384 départs auront lieu chez les anesthésistes, une spécialité médicale considérée en pénurie au Québec. En effet, 64 anesthésistes ont déjà quitté la profession, ce qui représente 12 % des 547 anesthésistes que compte le Québec.

Le programme de retraite, qui prévoit une allocation de départ de deux ans de salaire pour un maximum de 300 000 \$, a aussi porté un dur coup en chirurgie générale: 52 des 532 chirurgiens ont tiré leur révérence. Même portrait en pathologie, dont les effectifs de 214 spécialistes ont perdu, ou s'apprentent à perdre, 28 membres. En psychia-

trie, une spécialité où l'accès se fait parfois difficile, surtout en région, 42 psychiatres sur les 1000 que compte le Québec ont pris leur retraite. Quelque 23 radiologistes ont accroché leurs patins et 23 gynécologues-obstétriciens ont fait de même.

Le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, juge cette situation désolante alors que des années d'efforts ont été déployés pour mettre fin à la pénurie d'anesthésistes qui prévalait dans des endroits aussi peu éloignés que Deux-Montagnes. «Les médecins s'en vont par dizaines. Il y a cinq ans,

VOIR PAGE A 8: DÉPART

## Pour une meilleure gestion des barrages

Une «agence» indépendante devrait remplacer le MEF, conclut la commission Nicolet

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

**A**près avoir analysé sous toutes ses coutures la gestion des barrages à la suite du sinistre qui a frappé le Saguenay en juillet dernier, la commission Nicolet conclut au «caractère exceptionnel» du déluge mais soutient qu'il eut été possible de limiter les dégâts grâce à de meilleurs barrages et recommande enfin que le ministère de l'Environnement et de la Faune cède sa place à un autre organisme pour la gestion des barrages. C'est ce qu'a appris hier Radio-Canada qui a obtenu copie du rapport final de la commission d'enquête sur la gestion des barrages.

Selon la télévision d'État, le rapport stipule que «l'âge de ces digues et barrages n'est souvent que trop évident [...] Systématiquement, le volume d'évacuation n'a pas pu être opéré de façon satisfaisante en pleine crue. [...] Et pour les barrages munis d'équipement mécanique de levage, les appareils se sont brisés».

VOIR PAGE A 8: BARRAGES



Benjamin Nétanyahou a confié à Yasser Arafat au début de leur rencontre: «Nous allons terminer cela cette nuit.» Arafat lui a répondu: «Je suis avec vous jusqu'au matin, et oui, nous allons terminer cela cette nuit.» Deux heures plus tard, l'entente était paraphée par les négociateurs en chef, le Palestinien Saëb Erakat et l'Israélien Dan Shomron.

## Accord sur Hébron

Arafat et Nétanyahou s'entendent après trois mois de négociations

AGENCE FRANCE-PRESSE

**E**rez (Bande de Gaza) — Israéliens et Palestiniens ont bouclé tôt ce matin un accord sur le retrait partiel de l'armée israélienne de Hébron, en Cisjordanie, après trois mois d'après négociations, at-on annoncé officiellement.

Il s'agit du premier progrès concret du processus de paix israélo-arabe depuis l'élection du Premier ministre de droite israélien Benjamin Netanyahu il y a sept mois et demi.

La conclusion de l'accord a été annoncée à l'issue d'un sommet nocturne de deux heures entre le président de l'autorité palestinienne Yasser Arafat et le premier ministre Benjamin Nétanyahou, dans la base militaire israélienne d'Erez, à la lisière de la bande de Gaza.

«Au nom des deux dirigeants, je suis heureux d'annoncer la conclusion d'un accord», a déclaré à la presse le médiateur américain Dennis Ross, tandis que MM. Arafat et Netanyahu se serraient la main devant les caméras.

À Washington, Bill Clinton a salué la signature d'un accord sur le redéploiement des troupes israéliennes dans la ville de Cisjordanie. «Cet accomplissement conclut d'une manière heureuse les pourparlers

VOIR PAGE A 8: ACCORD

## Rambo solitaire ou simple soldat ?

L'ex-capitaine Michel Rainville est au cœur de nombreux scandales militaires



Michel Rainville

L'ex-capitaine Michel Rainville, qui aurait promis une caisse de bière à ses soldats s'ils descendaient un Somalien, a entamé hier son témoignage devant la commission d'enquête sur les événements de la Somalie. Nos informations en page A 2.

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

**M**ichel Rainville n'est pas étranger à la controverse. Depuis maintenant quatre ans, son nom a été associé à une série de scandales qui ont élaboussé la réputation des Forces armées: assaut brutal contre la Citadelle de Québec, initiation d'une capitaine, gestes troublants en Somalie. Sa conduite, pour le moins musclée, sinon violente, a été, à l'époque, banalisée par ses supérieurs puis, seulement récemment, condamnée par la hiérarchie militaire. Rainville était-il un Rambo solitaire ou un simple soldat qui ne faisait que son travail?

J'ai rencontré Michel Rainville pour la première fois à la fin de février 1993 au camp des soldats canadiens à Belet Uen, en Somalie. Il y faisait une chaleur terrible et éprouvante mais Rainville était en pleine forme, encore grisé par la une que venait de lui consacrer *Le Journal de Montréal* et qui le décrivait comme un commando pouvant tuer un homme en quelques secondes.

En Somalie, Rainville était déployé pour tout autre chose que d'égorger des ennemis. Le Canada venait d'envoyer dans ce pays de la Corne d'Afrique un contingent d'environ 1000 soldats pour participer à une mission de paix américano-onusienne. La plupart des soldats provenaient du Régiment aéroporté du Canada, dont Rainville était membre.

«Nous sommes ici pour aider la population et empêcher que la famine ne devaste ce pays, disait-il. Mon rôle, en tant que commandant du peloton de reconnaissance, est d'assu-

VOIR PAGE A 8: RAINVILLE

## La cause de Goyer et Forcillo pourrait faire jurisprudence

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

**S**ammy Forcillo et Pierre Goyer ont provoqué un débat juridique des plus pertinents sur les pouvoirs dévolus au maire de Montréal et au conseil municipal en contestant devant les tribunaux leur éviction du comité exécutif.

C'est du moins ce qu'il a été possible de constater, à la lumière d'une analyse des récents événements qui ont secoué l'hôtel de ville de Montréal, où régnait hier une accalmie toute relative. Contrairement à ce que véhiculait la rumeur, le rapport attendu du Directeur général des élections (DGE) ne sera pas rendu public aujourd'hui. Un porte-parole du bureau du DGE a en effet indiqué hier que l'enquête sur le financement présumé illégal de Vision Montréal n'était pas encore terminée.

Pierre Goyer, responsable de l'urbanisme, et Sammy Forcillo ont évité *in extremis* l'expulsion du comité exécutif lundi en obtenant une injonction interlocutoire provisoire. La cause devrait être débattue sur le fond en Cour supérieure du Québec mercredi prochain, à moins que l'une ou l'autre des parties demande une prolongation de l'injonction émise par le juge Derek Guthrie. Tout sourire lundi, Pierre Goyer avait déclaré aux journalistes que le maire l'avait régulièrement envoyé à

VOIR PAGE A 8: CAUSE

**POLITIQUE**

La lutte contre le bilinguisme institutionnel reprend au PQ



Lire notre reportage, page A 4

**MÉTÉO**

Montréal  
Ensoleillé le matin.  
Neige débutant en soirée.  
Max: -3 Min: -8  
Détails, page B 5

**INDEX**

Agenda ..... B 6 Idées ..... A 7  
Annonces ..... B 6 Le monde ..... B 5  
Avis publics ..... B 4 Les sports ..... B 4  
Bourse ..... B 3 Montréal ..... A 3  
Culture ..... B 8 Mots croisés ..... B 4  
Économie ..... B 2 Politique ..... A 5  
Éditorial ..... A 6 Télévision ..... B 7



## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## BARRAGES

SUITE DE LA PAGE 1

Les conclusions du rapport s'adressant tant aux barrages privés que publics, les commissaires poursuivent en affirmant que «les anomalies qui ont résulté d'une telle légèreté face à un champ de responsabilités techniques en pleine évolution se sont malheureusement conjuguées pour amplifier les problèmes».

Selon Radio-Canada, le rapport vise directement le ministère de l'Environnement et de la Faune en affirmant que le niveau de l'eau du bassin Kénogami était «dangereusement trop élevé». Il conclut également que l'instrumentation des bassins était trop souvent «insuffisante, voire rudimentaire».

Les longues semaines d'audiences publiques et d'analyses de rapports d'experts auront permis aux commissaires non seulement de rendre certaines conclusions mais également d'émettre certaines recommandations afin qu'on puisse désormais éviter le pire.

La commission recommande donc que le ministère de l'Environnement et de la Faune cède le pas à un autre organisme pour assumer la gestion des barrages, faisant ainsi renaître une interrogation maintes fois entendue au cours des semaines d'audiences: comment un ministère peut-il à la fois gérer les barrages et être responsable du contrôle de la qualité? Seule une «agence financée par la perception de droits ou de frais payables par tous les propriétaires de barrages», autorité responsable de la sécurité des barrages, peut assumer ce rôle, suggère la Commission.

Les commissaires recommandent enfin qu'on «rende beaucoup plus sévère la loi actuelle sur le régime des eaux». Déjà en décembre dernier, le président de la commission, Roger Nicolet, avait souligné l'incohérence des politiques québécoises sur l'eau, estimant que «des modifications en profondeur (devaient) être envisagées» au plan législatif.

On se rappellera que la commission Nicolet avait été chargée par Québec de faire la lumière sur la gestion du ministre qui a frappé le Saguenay les 19, 20 et 21 juillet dernier. De la remise en question du pouvoir de la Commission jusqu'aux critiques visant la papeterie Stone Consolidated, en passant par la démission d'un des commissaires, la commission a régulièrement fait la manchette.

Avant même d'entamer son processus d'audiences et d'analyse de rapports, la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages avait été vivement critiquée, plusieurs, dont la population saguenéenne, les regroupements écologistes et même le Protecteur du citoyen, déplorant le fait que le gouvernement ait opté pour ce type de commission plutôt que pour une commission d'enquête publique.

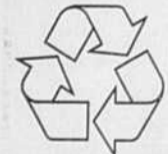
La décision d'instaurer une commission scientifique et technique avait été prise le 7 août dernier par le conseil des ministres. Présidée par Roger Nicolet, ingénieur, ancien président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec et actuel président du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke, la commission avait pour mandat d'examiner les pratiques de gestion, la conduite, la surveillance et l'entretien des barrages. Act of God ou responsabilité des gestionnaires de barrages? Tel était l'essence des préoccupations de la commission.

Pressé par des citoyens en colère, critiques et un brin méfiants, le premier ministre Lucien Bouchard avait expliqué qu'il était possible que cette enquête permette d'identifier des responsables.

## EN BREF

## Volte-face de la GRC??

Ottawa (PC) — La GRC a changé d'idée et pourrait rendre publics les résultats d'une enquête interne sur la présumée fuite qui a fait échouer la cause du gouvernement dans l'affaire Airbus. La GRC avait insisté jusqu'ici pour que l'enquête interne, qui porte sur un enquêteur soupçonné d'avoir coulé l'information à un journaliste, demeure confidentielle. Mais un porte-parole de la GRC, le sergent Mike Gaudet, a dit hier que le commissaire Philip Murray pourrait décider d'outrepasser les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de la vie privée et rendre les résultats publics lorsque le rapport sera complété. «Le commissaire décidera s'il est dans l'intérêt public de faire connaître les conclusions du rapport», dit le sergent Gaudet. La Loi sur la protection de la vie privée permet de rendre publiques des informations qui seraient autrement confidentielles si l'intérêt public l'emporte sur les droits des gens concernés.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

## LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Sur Internet [devoir@cam.org](mailto:devoir@cam.org)  
Agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)  
Version internet (514) 278-6060  
1-800-563-5665

*Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## DÉPART

SUITE DE LA PAGE 1

on était en quasi-rupture de services et ça prend dix ans à former un spécialiste. Il est inévitable que ça va avoir des répercussions en région. Pour les médecins, ce n'est pas un mauvais programme en soi, mais ça aura un effet pervers sur les services», a-t-il indiqué au *Devoir*. Ce dernier croit que bien des spécialistes en région et les jeunes finissants choisissent de combler les nombreux postes laissés vacants à Montréal plutôt que de continuer à pratiquer en région.

## La FMSQ nie toute pénurie

Malgré ces départs par centaines, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) affirme qu'aucun champ de la médecine ne se retrouvera en pénurie. En vertu d'ententes conclues avec les futurs retraités, plusieurs médecins attendront d'avoir assuré leur relève avant de quitter leur poste. «En région, tous les médecins qui étaient seuls ou seulement deux dans leurs spécialités ne peuvent quitter avant d'avoir trouvé un remplaçant. Il y a toujours eu plus de jeunes qui graduent que de départs», a-

firmé hier le Dr Jacques Provost, responsable du programme d'allocations de fin de carrière à la FMSQ.

Selon ce dernier, la hausse des admissions en anesthésie et en chirurgie générale permettra cette année à deux fois plus de finissants d'obtenir leur diplôme que lors des années antérieures. Environ 27 jeunes nouveaux anesthésistes feront leur entrée dans la profession plutôt que douze ces dernières années, et 36 jeunes chirurgiens commenceront la pratique, alors qu'on en formait seulement une vingtaine auparavant.

Ironie du sort, constate le Dr Provost, les abolitions de postes entraînent par les fermetures d'hôpitaux font en sorte que la demande, donc les pénuries, sera beaucoup moins forte pour plusieurs spécialités médicales. «Il y a une douzaine d'hôpitaux, avec trois ou quatre chirurgiens chacun, qui ont fermé leurs portes au Québec depuis un an, donc les besoins diminuent. Ça fait bien une trentaine de départs qui n'auront pas à être remplacés», explique-t-il.

## La moitié des départs à Montréal

Près de la moitié des spécialistes qui ont quitté le métier pratiquaient dans la région de Montréal. Pas moins de 179

spécialistes ont mis un terme à leurs activités dans la métropole, 78 à Québec, une trentaine dans la région de la Mauricie-Bois-Francs et une vingtaine en Montérégie. Les régions éloignées semblent peu touchées, avec deux départs sur la Côte-Nord, sept dans le Bas-Saint-Laurent et huit en Abitibi. «Nos médecins ont toujours été bien établis en région, 85 % de ceux qui s'y installent finissent par y rester. Je ne crois pas que cela entraîne des pénuries en région», soutient le Dr Provost.

Toutefois, la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre convient que ses effectifs en anesthésie et en chirurgie générale seront en deçà des contingents prévus par les plans du ministère de la Santé. «Il pourrait y avoir des problèmes en anesthésie, mais on ne peut encore en mesurer les impacts», a confirmé Louis Côté, responsable des relations avec la communauté à la Régie. Malgré les nouvelles recrues, il y aura 18 anesthésistes et 14 chirurgiens en moins dans la métropole. Il faut rappeler que plusieurs problèmes d'engorgement des listes d'attente vécus dans la métropole, notamment à l'hôpital Mère-Enfant de Sainte-Justine, découlent du manque d'anesthésistes.

## RAINVILLE

SUITE DE LA PAGE 1

rer la sécurité du camp canadien et de participer à des patrouilles dans la région pour empêcher que des pillards ne fassent main basse sur l'aide envoyée par les organisations non gouvernementales. Un fort beau discours de la part d'un soldat qui semblait représenter la quintessence même de la tradition canadienne du maintien de la paix. Malheureusement, quelques jours plus tard, le 4 mars, Rainville était impliqué dans la mort suspecte d'un Somalien.

Selon les témoignages entendus lors des procès en cour martiale et des auditions devant la Commission d'enquête sur la Somalie, Michel Rainville dirigeait le soir du 4 mars 1993 une patrouille au camp de Belet Uen, au cours de laquelle ses soldats ont tué un Somalien et ont blessé un second.

Rainville était excité et déterminé à en découdre avec les Somaliens. La veille, un Bêret vert américain qui accompagnait les militaires canadiens avait été tué par l'explosion d'une mine et l'ex-capitaine était affecté par cette mort tragique. Rainville a alors concocté un plan pour attirer les Somaliens dans le camp. Il a disposé des boîtes de nourriture et des bidons d'eau bien en évidence derrière les fils barbelés du camp. Lorsque deux Somaliens se sont approchés du camp, des coups de feu ont retenti qui ont apeuré les deux hommes. Les soldats de Rainville ont tiré de nouveau et touché les deux hommes dans le dos alors qu'ils prenaient la fuite du camp de Belet Uen.

Un des soldats en fonction ce soir-là a soutenu que Rainville avait promis une caisse de bière à ses soldats s'ils descendaient un Somalien.

Un médecin militaire canadien qui a examiné la victime soutient depuis que le Somalien a été abattu lors d'une exécution en règle alors qu'il gisait par terre, blessé.

À l'époque, des officiers supérieurs ont affirmé que les coups de feu étaient justifiés, en dépit du fait que les victimes prenaient la fuite, et ils ont décrit les deux Somaliens comme des saboteurs potentiels.

Après avoir été inculpé en décembre 1993 de négligence dans l'exécution de son devoir à la suite de cet incident, Rainville a été acquitté en cour martiale. Il a été expulsé des Forces armées à la fin de 1995 et il étudie maintenant à l'Université de Sherbrooke. Malgré son départ, l'ex-capitaine a été convoqué devant la Commission d'enquête sur la Somalie pour donner sa version des faits.

Depuis qu'il est sous les feux de la rampe pour ses méfaits en Somalie, les médias ont découvert de nouveaux squelettes dans le placard de Rainville. En février dernier, l'émission *Enjeux*, diffusée à la télévision de Radio-Canada, révélait que l'ex-capitaine avait mené, dans la nuit du 6 au 7 février 1992, une opération de commando contre la Citadelle de Québec.

Baptisée «Adieu Bonhomme», l'opération à laquelle participaient une douzaine d'autres soldats visait à tester la sécurité de la Citadelle en cas d'attaque terroriste. Pendant plusieurs heures, Rainville et ses acolytes ont terrorisé et roué de coups les gardes militaires de la Citadelle. À l'époque, les autorités militaires avaient enquêté sur le comportement de Rainville et l'avaient doucement réprimandé. Le bouillonnement n'avait pas été sanctionné.

Lorsque l'affaire a été révélée en février dernier, les officiers supérieurs des Forces armées ont été nombreux à... condamner vigoureusement son geste.

Quelques mois après l'assaut contre la Citadelle, Rainville s'est retrouvé à la base de Gagetown où, en plus de malmenier plusieurs jeunes recrues, il a procédé à une initiation pour le moins disgracieuse de la capitaine Sandra Perron. Le soir du 29 avril, Rainville et quelques soldats ont capturé Sandra Perron et une quinzaine d'autres soldats. La jeune capitaine a été attachée à un arbre et elle a subi un interrogatoire musclé pendant plus de deux heures. Au cours de la séance, Rainville a frappé l'officier à l'estomac avec sa main. Lorsque l'affaire a été révélée par *Le Journal de Montréal*, en décembre dernier, l'ex-capitaine Rainville a accordé une entrevue au *Globe and Mail* pour préciser que Sandra Perron était une amie personnelle et qu'elle n'avait pas été laissée pieds nus dans la neige pendant son interrogatoire.

À l'époque, l'initiation de Sandra Perron avait fait l'objet d'une enquête sommaire de la police militaire et Rainville avait été blâmé de vive voix.

Malgré tous ces incidents, des lettres de recommandation furent signés par ses supérieurs à l'été et l'automne 1992 pour qu'il puisse se joindre au Régiment aéroporté et s'envoler vers la Somalie. Avant le départ du régiment, en décembre 1992, un officier supérieur avait toutefois inclus le nom de Rainville dans une liste de 25 membres du régiment qui, à son avis, ne devaient pas quitter le Canada. Sa recommandation fut ignorée et Rainville se retrouva au cœur de la tourmente somalienne.

## CAUSE

SUITE DE LA PAGE 1

Québec demander des modifications à la Charte de la Ville de Montréal. Par conséquent, il a appris à la connaître de fond en comble, cette charte.

En clair, les nominations au comité exécutif doivent se faire selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. Et cette charte ne prévoit que des nominations à l'exécutif au lendemain d'une élection générale. C'est loin d'être le cas à Montréal en ce moment, n'en déplaise à certains des détracteurs de Pierre Bourque. Bref, rien dans la charte ne prévoit un remaniement de l'exécutif en cours de mandat.

C'est du moins ce qu'a expliqué hier Michel Delorme, avocat spécialiste en droit municipal au sein du cabinet Bélanger Sauvé. «Oui, il y a un débat intéressant qui peut être engagé là-dessus, estime Me Delorme. Il y a certainement place à des discussions. Ce n'est pas pour rien que le juge Guthrie a rendu sa décision. Ce n'est pas clair [la charte].»

Me Delorme a par ailleurs indiqué que les chartes des villes de Laval et de Québec comportent également certaines imprécisions en ce qui a trait à la possibilité de remanier l'exécutif en cours de mandat. La cause de MM. Goyer et Forcillo pourrait servir de jurisprudence en la matière.

Il se pourrait que les avocats de la Ville de Montréal bâtissent leur argumentation autour d'une quantité d'autres textes juridiques que la charte. A titre d'exemple, la Loi d'interprétation, qui s'applique à toute loi du Parlement du Québec, sous réserve, pourrait être invoquée. L'article 55 de cette loi stipule que le droit de nomination à un emploi ou fonction comporte celui de destitution. Reste à savoir si cette loi est valable dans le contexte montréalais.

Il existe par contre une jurisprudence, et tout près d'ici, qui pourrait servir la cause de MM. Goyer et Forcillo.

En février 1988, le maire de Saint-Laurent, Marcel Laurin, se retrouvait minoritaire au conseil à la suite de la défection de six membres de son équipe. Dans une période de tourmente, le conseil destituait de l'exécutif Irving Grundman et Bernard Paquet (le maire actuel). L'affaire était portée devant les tribunaux. Dans sa décision, le juge Claude Benoit en arrivait à la conclusion que le conseil municipal avait agi illégalement, sans droit, sans compétence et sous de faux prétextes en destituant MM. Grundman et Paquet. Le juge ordonnait la réinstallation

immédiate des deux conseillers à l'exécutif et annulait la nomination de leurs successeurs. La Loi sur les cités et villes, à l'instar de la Charte de la Ville de Montréal, ne comportait aucune disposition permettant au conseil municipal de destituer à volonté.

## Un deuxième mandat pour M. Bourque?

Par ailleurs, le maire Pierre Bourque n'était nullement ébranlé par la publication d'un sondage Léger et Léger qui indiquait hier dans *Le Journal de Montréal* que 56,9 % des Montréalais souhaitaient son départ. Au contraire, le maire Bourque a réaffirmé hier qu'il solliciterait un deuxième mandat.

M. Bourque a expliqué aux conseillers de son équipe les raisons pour lesquelles il veut écarter Pierre Goyer et Sammy Forcillo de l'exécutif. Comme l'avait rapporté *Le Devoir* la semaine dernière, Pierre Bourque n'a pas du tout apprécié que son leader parlementaire se rende à Québec, à son insu, pour rassurer un conseiller spécial du premier ministre sur la capacité de l'exécutif de gérer la ville. M. Goyer disait représenter un groupe d'élus de Vision Montréal qui voulaient éviter une éventuelle mise en tutelle de la ville. Quant à M. Forcillo, le maire en aurait eu assez de ses empoignades avec la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, dont le leadership est fortement contesté.

Pierre Goyer et Sammy Forcillo demeurent au sein de l'exécutif, comme l'a temporairement voulu le juge Guthrie, mais il se pourrait que les deux comparses perdent leurs responsabilités respectives (urbanisme et finances).

Lors de la réunion du caucus tenue hier, M. Bourque a également retardé l'expulsion d'un nombre indéterminé de membres de son équipe. Le maire avait indiqué qu'il expulsait du caucus tous les conseillers qui oseraient voter contre le remplacement de Pierre Goyer et de Sammy Forcillo à l'exécutif.

Mais comme l'injonction émise par le juge Guthrie a empêché la tenue du vote, lors d'une assemblée houleuse du conseil municipal, M. Bourque a mis un bâton dans la purge. «C'est le vote qui fait foi pour moi de la loyauté et de la solidarité», a justifié le maire. Pierre Goyer, Sammy Forcillo, Martin Lemay, tous trois membres de l'exécutif, ainsi que Vittorio Capparelli, Robert Laramée et Philippe Bissonnette auraient voté contre la motion du maire.

## Ménard brise le silence

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, a mi-

## ACCORD

## «Nétanyahou est tombé dans le piège», disent les colons juifs

SUITE DE LA PAGE 1

qui ont été lancés à Washington en septembre dernier et marque en pas en avant vers une paix sûre et durable au Proche-Orient», s'est félicité le président américain dans une déclaration lue à la Maison Blanche.

L'accord prévoit que l'armée israélienne se retire dans les jours qui viennent des quatre-cinquièmes de la ville de Hébron en Cisjordanie, qui sera remise à l'Autorité palestinienne de M. Arafat.

L'accord stipule aussi que l'armée israélienne procédera à trois retraits des zones rurales de Cisjordanie, s'échelonnant de mars 1997 à août 1998, selon les négociateurs. Ces retraits sont ainsi retardés de près d'un an par rapport à l'échéance qui était prévue dans l'accord d'extension de l'autonomie de 1995.

C'est la première fois qu'un dirigeant de la droite nationaliste israélienne conclut un accord avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

Le document a été paraphé par les négociateurs en chef, le Palestinien Saïb Erakat et l'Israélien Dan Shomron, à l'indiqué le porte-parole israélien Shaï Bazak. «Il faudrait leur donner la médaille d'or du marathon», a déclaré M. Nétanyahou en assistant à la cérémonie, selon des témoins.

L'envoyé spécial de l'Union européenne au Proche-Orient, M. Miguel Moratinos, nommé fin 1996, a pour la première fois assisté à un événement important dans la région. «Bienvenue au club», lui a lancé M. Nétanyahou.

L'accord tant attendu doit maintenant être soumis à l'approbation des gouvernements israélien et palestinien. Selon M. Ross, ce texte «ouvre la voie à un espoir accru et, également, à la possibilité de la paix au Moyen-Orient». Il a jugé le texte sur

Hébron «entièrement conforme» à l'accord intérimaire sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie, conclu en 1995 par Israéliens et Palestiniens.

«Les deux parties ont pris en compte les besoins de l'autre, ce qui se reflète dans le fait que l'accord est juste et équilibré», a-t-il dit.

M. Ross a estimé que la longue et difficile négociation, depuis le lancement des pourparlers il y a plus de trois mois, avait été menée «dans un esprit de sérieux et dans un esprit de partenariat».

MM. Nétanyahou et Arafat ont parlé au téléphone au président américain Bill Clinton, au président égyptien Hosni Moubarak et au roi Hussein de Jordanie après avoir conclu leur accord, a ajouté le médiateur.

Les représentants des quelque 400 colons juifs de Hébron se sont par ailleurs déclarés «profondément déçus» par l'accord. «M. Nétanyahou est tombé dans le piège tendu par Yasser Arafat», a affirmé M. Noam Arnon, un porte-parole des colons. Un autre porte-parole, M. Moshé Ben Zimra, a affirmé: «Nous resterons à Hébron, et nous lutterons pour nous y maintenir éternellement. Nous allons aussi envisager les moyens légaux de lutter contre la capitulation de M. Benjamin Nétanyahou».

C'est la cinquième fois que MM. Nétanyahou et Arafat se rencontrent. À chaque sommet précédent, le dossier de Hébron avait déjà tenu une grande place, sans jamais pouvoir être tranché.

Cette fois-ci, les dernières tractations ont porté sur la formulation du document d'accompagnement américain, détaillant les engagements des deux parties quant à la poursuite du processus de paix après Hébron. Une lettre d'assurances européenne a également été jointe, selon M. Moratinos.

Le texte est «entièrement conforme» à l'accord intérimaire sur l'extension de l'autonomie en Cisjordanie conclu en 1995

nimisé hier le climat de tension qui règne à l'hôtel de ville en indiquant qu'«une crise politique, c'est un événement normal dans une démocratie. Et il faut que les institutions soient capables de traverser ces crises».

Contrairement à ce qu'affirment les conseillers de l'opposition et la Chambre de commerce, M. Ménard a par ailleurs soutenu que les événements troubles survenus récemment à l'hôtel de ville ne font pas fuir les investisseurs.

La présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Paule Doré, tenait un tout autre discours. Selon Mme Doré, Montréal doit rapidement sortir de «l'impasse actuelle». «[Montréal] ne peut être privée d'un véritable leadership politique durant plus de quelques jours sans en subir des conséquences néfastes», a fait savoir Mme Doré par voie de communiqué. «Nous ne pouvons risquer de voir certains dossiers économiques paralysés.»

De son côté, la députée libérale Liza Frulla a indiqué qu'il fallait respecter les principes sacrés de l'autonomie municipale, de la justice et de la démocratie. Cela veut dire que Québec doit attendre les conclusions de l'enquête du DGE avant d'agir, que l'honnêteté de Pierre Bourque ne peut être remise en question — jusqu'à preuve du contraire — et qu'il revient finalement aux Montréalais de décider ou non, lors des élections de 1998, si Pierre Bourque doit partir.

Sur les ondes de CKAC, le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel allait dans le même sens: aux Montréalais de décider, lors des élections, du sort de M. Bourque.

Le chef du RCM, lui, n'en démord pas. André Lavallée estime que Pierre Bourque devrait remettre sa démission.

En dépit des rumeurs les plus alarmistes, et même si Pierre Bourque reste en poste, Montréal est cependant loin de la tutelle. À Québec, le président de la Commission municipale, Jacques O'Bready, a affirmé qu'aucune démarche en ce sens n'avait été entreprise par le gouvernement. Un maire peut continuer à remplir ses fonctions même s'il est minoritaire, a-t-il souligné.

Fait cocasse à souligner, le «grenouillage» politique a déjà entraîné la mise en tutelle d'une municipalité. C'était à Sainte-Angèle-de-Mérici, près de Mont-Joli, tout juste avant les Fêtes. Le ministre Trudel avait justifié la mise en tutelle en invoquant le climat d'exaspération et de confrontation qui était le lot de cette municipalité de 1100 habitants depuis plusieurs mois. Le parallèle avec Montréal s'arrête cependant là.

# LE DEVOIR

## LES SPORTS

### SKI ALPIN

## Aamodt revient au premier plan

Adelboden (AP) — Le Norvégien Kjetil-Andre Aamodt a signé son retour au premier plan en remportant, hier, le slalom géant de Coupe du monde d'Adelboden, devant le grand favori le Suisse Michael Von Gruenigen.

Champion du monde de géant en 1993 et olympique en 1992, Aamodt a réalisé sur les deux manches un temps total de 2:23,52 secondes. A l'exception du super-G remporté l'an dernier à Lillehammer, Aamodt n'a pas gagné d'autres courses de Coupe du monde depuis 1994.

Meilleur temps de la première manche, Von Gruenigen a fini deuxième en 2:23,69, devant l'Autrichien Andreas Schifferer (2:24,00). Thomas Grandi de Banff s'est classé 18<sup>e</sup> avec un chrono de 2:25,23.

Vainqueur de deux géants cette saison, Von Gruenigen reste favori pour s'adjuger un deuxième Globe de cristal consécutif.

### Flyers 3, Canadien 2

## Le lièvre a vaincu la tortue

### Sébastien Bordeleau tombe au combat

GUY ROBILARD  
PRESSE CANADIENNE

Philadelphie — Ce fut l'histoire du lièvre et de la tortue, mais contrairement à la fable de La Fontaine, c'est le lièvre qui a gagné cette fois, avec une poussée de dernière minute.

Jouant dans un nouvel amphithéâtre, les Flyers ont défait le Canadien 3-2 pour ainsi conserver leur domination sur celui-ci à Philadelphie, où la dernière victoire montréalaise remonte à octobre 1992.

Mais le Canadien peut néanmoins être très fier de sa prestation. Les Flyers semblaient partis pour le sortir de la rencontre. Ils menaient déjà 2-0 après 10 minutes de jeu et seules les poussées répétées de Pat Jablonski ont empêché le massacre total.

Un but de Benoit Brunet, 19 secondes après celui de John Druce, a cependant changé le rythme du match et on aurait dit que les Flyers sont tombés épuisés d'avoir tant patiné.

Brian Savage a créé l'égalité à la deuxième période une seconde avant la fin d'une punition majeure à Petr Svoboda, mais Paul Coffey a procuré la victoire à son équipe 45 secondes avant la fin de la rencontre, après quelques autres arrêts du tonnerre de Jablonski, qu'il a déjoué d'un lancer du poignet dirigé d'assez loin bas et à sa gauche.

John LeClair et John Druce, sur une belle passe de Coffey, ont marqué les deux premiers buts des Flyers.

Avec ses deux points, Coffey a atteint le total de 1426 points en carrière pour rejoindre Bryan Trottier au septième rang de tous les temps. Il revendique de plus 1049 passes, une seule de moins que le légendaire Gordie Howe, au deuxième rang de tous les temps.

Le gardien Ron Hextall et l'entraîneur Terry Murray ont pour leur part remporté respectivement leur 100<sup>e</sup> et leur 200<sup>e</sup> victoires avec les Flyers.

### Bordeleau tombe à son tour

Le congé du match des étoiles tombe à point pour le Canadien, qui avait un 10<sup>e</sup> éclaté hier en Sébastien Bordeleau, tombé au combat à son tour victime d'une blessure à la cuisse, ce qui a forcé Mario Tremblay à remanier de nouveau ses tris.

A son troisième match en quatre soirs, le Canadien a tenu tête aux quatre tris des Flyers en ayant recours à un minimum de soldats puisque David Ling et Eric Houde n'ont pas été utilisés tandis que David Wilkie n'a fait qu'une courte présence sur la glace, pendant un avantage numérique, et que Brad Brown a très peu joué. C'est dire qu'on a disputé le gros du match à trois tris et cinq défenseurs.

Les trois étoiles ont été Coffey, Jablonski et Janne Niinimaa.



L'Américaine Jennifer Capriati en a peiné un coup, hier, dans le match qu'elle a perdu face à sa compatriote Jolene Watanabe.

### Internationaux de tennis d'Australie

## Capriati croule sous les erreurs

Melbourne (AP) — L'Américaine Jennifer Capriati a fondu en larmes, hier, après son élimination aux Internationaux de tennis d'Australie.

Quatre ans après sa dernière présence à Melbourne, Capriati a été battue 6-2, 3-6 et 6-4 au premier tour par sa compatriote Jolene Watanabe.

La Suissesse Martina Hingis, quatrième favorite et âgée de 16 ans, soit le même âge que Capriati à sa dernière visite en Australie, a surmonté ses sautes d'humeur pour remporter son match de première ronde avant d'y aller de ce commentaire: «Je suis encore jeune. J'ai encore le temps de progresser».

L'Américain Pete Sampras, première tête de série et champion en 1994, s'est montré expéditif en prenant la mesure du Roumain Dinu Pescariu en une heure et 40 minutes (6-2, 6-4, 6-2).

L'Américain Jim Courier, n<sup>o</sup> 11 et champion en 1992 et 1993, a laissé filer une avance de 5-2 dans la dernière manche avant de s'imposer 6-7 (4-7), 6-3, 4-6, 6-1, 8-6 aux dépens du Néerlandais Sjeng Schalken.

Le Croate Goran Ivanisevic, n<sup>o</sup> 3, toujours en quête d'une première victoire dans un tournoi du Grand Chelem, a défait l'Autstralien Ben Ellwood 6-2, 7-5, 6-3.

Capriati, qui a atteint la finale du tournoi de Sydney la semaine dernière, donnait l'impression d'être de retour à son plus haut niveau après les nombreux problèmes personnels qu'elle a connus ces dernières années. Mais nerveuse et hésitante, elle a commis 69 erreurs directes et elle a perdu son service cinq fois de suite dans les deux premières manches.

Capriati, n<sup>o</sup> 24, a sauvé deux balles de match sur le service de Watanabe dans le dernier set avant de s'avouer vaincu en frappant un revers dans filet.

La Suissesse Patty Schnyder a causé la surprise de la journée en éliminant la Croate Iva Majoli, n<sup>o</sup> 6, 7-6 et 6-1. La finaliste de l'an dernier Anke Huber, n<sup>o</sup> 5, a dû se ressaisir pour finalement vaincre l'Américaine Amy Frazier 0-6, 6-2, 7-5. Notons également les victoires des Américaines Lindsay Davenport (n<sup>o</sup> 7) et Mary Joe Fernandez (n<sup>o</sup> 14), de la Roumanie Irina Spirlea (n<sup>o</sup> 8), de la Slovaque Kristina Habsudova (n<sup>o</sup> 9).

Chez les hommes, Wayne Ferreira (n<sup>o</sup> 8), le Chilien Carlos Costa (n<sup>o</sup> 9) et l'Espagnol Alberto Berasategui (n<sup>o</sup> 16) ont accédé au tournoi suivant. Le Norvégien Christian Rudd a pour sa part épinglé le 13<sup>e</sup> favori, le Néerlandais Christian Ruid, 3-6, 4-6, 7-5, 6-2, 10-8.

TÉL.: 985-3344

## AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

### MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

### AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que Dorothee Quellet, conseillère en formation, demeurant au 744, rue St-Jean, app. 102, Québec, QC, a fait cession de ses biens le 8 janvier 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 janvier 1997, à 9 heures, au bureau du syndic.

Daté de Québec, ce 13 janvier 1997.

**LEBLOND BUZZETTI** inc.  
621, boulevard Charest est  
Québec (Québec) G1K 3J5  
Téléphone: (418) 525-4641

### AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE

AVIS est par les présentes donné qu'un inventaire des biens de Feu ALAIN LATOUR, en son vivant

Montréal, le 13 janvier 1997.

### AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie "ALGONQUIN TRADING COMPANY INC. / COMPAGNIE DE COMMERCE ALGONQUIN INC.", demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 décembre 1996  
SPIEGEL SOHMER,  
Procureurs de la compagnie.

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL  
**CHAMBRE DE L'EXPROPRIATION**  
NO: 500-34-000348-928  
Plan N-91 Longue-Pointe  
Articles: 1 et 2

**VILLE DE MONTRÉAL**, expropriante

### PIERRE JARRY & AL, HÉRITIERS

À LA SUCCESSION  
**ÉMILE VINET**, expropriés  
«A: Monsieur PIERRE JARRY

Avis vous est donné que la Ville de Montréal entend prendre possession des immeubles vous appartenant dans la ville et district de Montréal le 1er février 1997, et que copie d'un avis de transfert de propriété a été déposée à votre intention au greffe de la Chambre de l'expropriation, Palais de Justice, 1 rue Notre-Dame Est, à Montréal.

### LES IMMEUBLES FAISANT L'OBJET DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ SONT CONNUS ET DÉSIGNÉS COMME ÉTANT:

«Une partie du lot CENT SOIXANTE-QUATRE de la subdivision du lot originaire TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (390-164 pte) du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe; de figure irrégulière; bornée vers le nord par une autre partie du lot 390-164, vers l'est par une partie du lot 390-172; mesurant un mètre et cinquante-cinq centièmes (1,55 m) dans une première ligne nord, trois mètres et soixante-douze centièmes (3,72 m) dans une deuxième ligne nord, quatre mètres et sept centièmes (4,07 m) vers l'est et six mètres et trente-trois centièmes (6,33 m) vers le sud-ouest; contenant en superficie dix mètres carrés et trois dixièmes (10,3 m<sup>2</sup>).

### UNE PARTIE DU LOT ORIGINAIRE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX (390 pte) dudit cadastre; de figure irrégulière, bornée vers le nord par une autre partie du lot 390, vers l'est par le lot 528, vers le sud-ouest par une autre partie du lot 390 et vers l'ouest par une partie du lot 390-164; mesurant dix mètres et quarante-deux centièmes (10,42 m) vers le nord, douze mètres et douze centièmes (12,12 m) vers l'est, douze mètres et quarante-huit centièmes (12,48 m) vers le sud-ouest et quatre mètres et sept centièmes (4,07 m) vers l'ouest; contenant en superficie quatre-vingt-trois mètres carrés et un dixième (83,1 m<sup>2</sup>).

### Mes JALBERT, SÉGUIER, VERDON, CARON, MAHONEY

275, rue Notre-Dame Est, 3e étage  
Montréal (Québec) H2Y 1C6  
Procureurs de l'expropriante

### REPRÉSENTANT ET DEMEURANT AU 351-3ième AVENUE À DEUX-MONTAGNES, QUÉBEC, J7R 3M3 DÉCÉDÉ LE 6 SEPTEMBRE 1996 A ÉTÉ FAIT DEVANT ME ANNE-MARIE BIGRAS, notaire, au 102, rue Féral, Saint-Eustache, Québec, J7R 2T5. Donné ce 13ième jour de janvier 1997. Me ANNE-MARIE BIGRAS, Notaire.

### AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie "ALGONQUIN TRADING COMPANY INC. / COMPAGNIE DE COMMERCE ALGONQUIN INC.", demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 31 décembre 1996  
SPIEGEL SOHMER,  
Procureurs de la compagnie.

### PRENEZ AVIS que l'inventaire des biens de la succession JAN VAN DEN DOOL, né le 12 novembre 1947 et dont l'adresse était: 7057 Taillon, Ville St-Hubert, peut être consulté à l'étude de Me L. Séguin, notaire, au 5779 Northmount, Montréal, Qc H3S 2H4. Montréal, le 13 janvier 1997.

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-05-028160-974

**COUR SUPÉRIEURE**  
FIDUCIE DESJARDINS INC.  
Requérante

ANDRÉ MONTREUIL  
-et-  
JIRAYIR GEZERYAN  
Intimés

### PRENEZ AVIS que les procureurs de FIDUCIE DESJARDINS INC. ont déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, une requête en délaisement forcé pour prise en paiement. Cette requête sera présentée le 20 février 1997 à la Cour supérieure du

### PRENEZ AVIS que la compagnie ED. DARCHE & FILS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 13 janvier 1997 MACKENZIE GÉRALD, S.E.N.C. Les procureurs de la compagnie.

### PRENEZ AVIS que la compagnie ED. DARCHE & FILS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre, et à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. PRENEZ AVIS que la compagnie CONSTRUCTIONS R.D.P. INC., ayant son siège social au 791, de Salaberry, à Kirkland, province de Québec, H9H 9Z7, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre, et à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Laval, ce 20 décembre 1996 PAUL BOURGET, président THERRIEN, PLANTE, VANASSE ET PROVENCHER Procureurs de la compagnie requérante.

### AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Article 102 (4)  
DANS L'AFFAIRE  
DE LA FAILLITE DE:  
**9014-1581 QUÉBEC INC.**,  
ayant sa principale place  
d'affaires au 515 T, boul.  
Lacombe, LeGardeur  
(Québec) JSZ 1P5.

AVIS est par la présente donné que le 6 janvier 1997, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23<sup>e</sup> jour de janvier 1997 à 10 h 30, au bureau du syndic, au 3420, rue Hochelaga, Montréal (Québec).

Daté à Montréal, ce 8<sup>e</sup> jour de janvier 1997.

Pierre Laberge, C.A., Syndic  
Responsable de l'actif

**Pierre Laberge & Associés Inc.**  
SYNDICS DE FAILLITES  
3420, rue Hochelaga  
Montréal, Qc  
H1W 1H3  
(514) 521-5188

### LEBLOND BUZZETTI

621, boulevard Charest est  
Québec (Québec) G1K 3J5  
Téléphone: (418) 525-4641

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE LAVAL  
NO: 540-02-005395-966

**COUR DU QUÉBEC**  
(Chambre civile)  
PRESENT  
GREFFIER ADJOINT  
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

Partie demanderesse  
-  
SOPHAL THIOUNNE  
Partie défenderesse

### ORDRE est donné à SOPHAL THIOUNNE, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 2800 St-Martin ouest, à Chomedey, Laval, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie du bref d'assignation, déclaration, avis selon l'annexe 1 & art. 983 C.P.C., avis de dénonciation et liste de pièces a été remise au Greffe à l'intention de SOPHAL THIOUNNE. Lieu: Laval Date: Ce 10 janvier 1997 FRANCINE AUDETTE, G.A.

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-04-008928-971

**COUR SUPÉRIEURE**  
PRESENT  
GREFFIER ADJOINT  
MARLENE EMILE

Partie demanderesse  
-  
ROLAND ETHEARD  
Partie défenderesse

### ORDRE est donné à ROLAND ETHEARD, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine, Montréal, salle 217, le 20 février 1997, suite à la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde a été remise au greffe à l'intention de ROLAND ETHEARD. Lieu: Montréal Date: Ce 03 janvier 1997 MICHEL MARTIN, G.A.

### AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS ET DEMANDEURS DE L'INTENTION DE DISSOLUTION DE ELECTRO HELP, INC.

La présente est pour vous aviser que ELECTRO HELP, INC. est en processus de dissolution et qu'un avis d'intention de dissolution a été déposé par la corporation auprès du Minnesota Secretary of State le 31 décembre 1996.

Toute réclamation à l'endroit de la corporation doit être présentée par écrit et reçue par la corporation à ses bureaux situés au 50, de la rue Belleville à Saint-Luc, Québec, J2W 2G4, avant le 15 avril 1997.

Montréal, le 13 janvier 1997  
ELECTRO HELP, INC.  
Paul Rozon, président.

### AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie ED. DARCHE & FILS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 13 janvier 1997  
MACKENZIE GÉRALD, S.E.N.C.  
Les procureurs de la compagnie.

### AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

(article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)

PRENEZ AVIS que la compagnie CONSTRUCTIONS R.D.P. INC., ayant son siège social au 791, de Salaberry, à Kirkland, province de Québec, H9H 9Z7, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre, et à cet effet, dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Laval, ce 20 décembre 1996  
PAUL BOURGET, président  
THERRIEN, PLANTE, VANASSE ET PROVENCHER  
Procureurs de la compagnie requérante.

### HORIZONTELEMENT

3- Pronom relatif. —  
1- Arquebuse. — Plomb.  
2- Infidélité. — Mol-lusque.  
4- Laitue de mer. — Sphère.  
5- Arbuste tropical. — Monnaie danoise.  
6- Plutonium. — Pâte durcissante du dentiste.  
7- Bouclier. — Sélé-nium. — Bois noir.  
8- Thymus du veau. — Virage en ski.  
9- Râpeuse.  
10- Qui possède des flexions (Ling).  
11- Coupe de cheveux frisés. — Tissu de coton.  
12- Monnaie russe. — Contraire de «Gri-gnard».

### VERTICALEMENT

1- Acrocher. — Instru-ment de musique.  
2- Édulcorer. — Hors.

### RAYMOND, CHABOT INC.

#### LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Dans l'affaire de la faillite de: **LES GESTIONS YVON BOULANGER INC.**, corporation légalement constituée faisant affaires sous la raison sociale de: "Les Conseillers Yvon Boulanger et Associés" au 1255, Université, suite 906, Montréal, Québec H3B 3V8.

Avis est par les présentes donné que Les Gestions Yvon Boulanger Inc., ayant déposé une cession le 6<sup>e</sup> jour de janvier 1997, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29<sup>e</sup> jour de janvier 1997 à 10 h 00 au bureau du syndic, 1050, boul. Casavant ouest, bureau 2001, dans la ville de St-Hyacinthe, dans la province de Québec.

ST-HYACINTHE, ce 9<sup>e</sup> jour de janvier 1997.

Raymond, Chabot Inc.  
Les qualités de syndic de l'actif de Les Gestions Yvon Boulanger Inc.  
Louis Langevin, C.A.  
Responsable de l'actif  
1050, boul. Casavant Ouest  
Bureau 2001  
St-Hyacinthe (Québec) J2S 8B9  
Tél.: (514) 774-4300  
(MT) 467-6092

### AVIS

#### CONSULTATION PUBLIQUE SUR L'IMMERSION EN MER

(Loi canadienne sur la protection de l'environnement, Partie VI)

Le public est invité à participer à une séance de consultation organisée par Environnement Canada sur l'immersion en mer et le recouvrement des coûts.

La consultation portera sur les questions traitées dans le Document de travail sur l'immersion en mer et le recouvrement des coûts 1996-1997. Ce document présente les informations relatives aux besoins de recouvrement des coûts associés aux activités de surveillance des lieux d'immersion en mer, de même que les options de tarification proposées. Les participants auront l'occasion de discuter de ces questions et d'exprimer leurs commentaires et leurs préoccupations.

Les personnes intéressées à donner leur avis sur le contenu du document de travail sont invitées à participer à la séance de consultation qui aura lieu le lundi 20 janvier 1997, à 13h00, au salon d'Argenson de l'Hôtel des Gouverneurs Sainte-Foy, 3030, boul. Laurier, Sainte-Foy (Québec). Elles peuvent aussi transmettre leur avis par écrit. Pour obtenir de plus amples informations ou des exemplaires du document de travail, veuillez communiquer avec:

Marc Provencher  
Environnement Canada  
Direction de la protection de l'environnement  
105, rue McGill, 4e étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 2E7  
Téléphone: (514) 496-6675  
Télécopieur: (514) 496-6982

**Canada**

### AVIS AUX CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que Dorothee Quellet, conseillère en formation, demeurant au 744, rue St-Jean, app. 102, Québec, QC, a fait cession de ses biens le 8 janvier 1997 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 janvier 1997, à 9 heures, au bureau du syndic.

Daté de Québec, ce 13 janvier 1997.

**LEBLOND BUZZETTI** inc.  
621, boulevard Charest est  
Québec (Québec) G1K 3J5  
Téléphone: (418) 525-4641

### PRENEZ AVIS que l'inventaire des biens de la succession GINETTE MORIN, née le 9 mai 1950 et dont l'adresse était: 225 Liébert, Repentigny, Qc, peut être consulté à l'étude de Me L. Séguin, notaire, au 5779 Northmount, Montréal, Qc H3S 2H4. Montréal, le 13 janvier 1997.

### PRENEZ AVIS que la compagnie "ALGONQUIN TRADING COMPANY INC. / COMPAGNIE DE COMMERCE ALGONQUIN INC.", demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 31 décembre 1996 SPIEGEL SOHMER, Procureurs de la compagnie.

### PRENEZ AVIS que l'inventaire des biens de la succession JAN VAN DEN DOOL, né le 12 novembre 1947 et dont l'adresse était: 7057 Taillon, Ville St-Hubert, peut être consulté à l'étude de Me L. Séguin, notaire, au 5779 Northmount, Montréal, Qc H3S 2H4. Montréal, le 13 janvier 1997.

### HOCKEY

#### LIGUE NATIONALE

**Lundi**  
Washington 6 Toronto 3  
Dallas 2 Montréal 1  
N.Y. Islanders 4 N.Y. Rangers 2  
Ottawa 4 Boston 3  
Tampa Bay 2 Chicago 0  
Phoenix 4 San Jose 5

**Hier**  
Pittsburgh 3 Dallas 1  
New Jersey 4 Boston 2  
Philadelphie 3 Montréal 2  
Los Angeles 3 Detroit 3  
Floride à Vancouver

**Aujourd'hui**  
Pittsburgh à Hartford, 19h.  
Washington à Ottawa, 19h30.  
Buffalo à NY Islanders, 19h30.  
Los Angeles à Toronto, 19h30.  
Tampa au Colorado, 21h.  
St. Louis à Phoenix, 21h.  
Anaheim à Calgary, 21h30.  
Floride à Edmonton, 21h30.

**Samedi**  
Match des étoiles, à San Jose

#### Association de l'Est

Section Nord-Est					
MJ	G	P	N	BP	BC
Pittsburgh	44	24	15	5	166 136 53
Buffalo	44	22	17	5	130 120 49
Montréal	46	17	21	8	149 157 42
Hartford	43	17	19	7	128 141 41
Boston	44	16	22	6	129 161 38
Ottawa	42	13	21	8	114 127 34

#### Section Atlantique

Philadelphia	45	27	13	5	147 111 59
Florida	42	22	11	9	124 96 53
NY Rangers	48	23	19	6	161 132 52
New Jersey	43	22	16	5	113 110 49
Washington	44	19	20	5	120 116 43
Tampa Bay	43	17	20	6	126 135 40
NY Islanders	43	13	21	9	112 129 35

#### Section de l'Ouest

Section Centrale					
MJ	G	P	N	BP	BC
Dallas	45	25	17	3	130 111 53
Detroit	44	21	15	8	137 101 50
St. Louis	45	19	22	4	127 146 42
Phoenix	45	19	22	4	124 146 42
Chicago	47	17	22	8	121 127 42
Toronto	44	17	27	0	133 159 34

#### Section Pacifique

Colorado	44	26	10	8	150 101 60
Edmonton	45	20	21	4	145 136 44
Vancouver	42	20	21	1	133 142 41
Anaheim	43	17	21	5	124 132 39
San Jose	43	16	22	5	112 135 37
Calgary	44	16	23	5	110 130 37
Los Angeles	44	16	23	5	121 147 37

### FOOTBALL

#### LIGUE NATIONALE

**Fin**